

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3258**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 15B : matériel froid, panneaux et production de froid - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3258

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 15B : matériel froid, panneaux et production de froid - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1974 du 13 décembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de fournitures pour la restructuration du restaurant administratif - lot n° 15B : matériel froid, panneaux et production de froid.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11506011 le 7 février 2011 à l'entreprise Martinon MSE pour un montant de 217 640,28 €, soit 260 297,77 € TTC.

Lors de la réalisation des prestations, des modifications induisant un coût supplémentaire ont dû être prises en compte.

En effet, la mise en place de 2 portes va et vient double est nécessaire pour sortir, en cas de panne, le gros matériel de cuisson. Une rampe métallique sur mesure pour accéder à la chambre froide du niveau -1 ainsi qu'un habillage inox pour armoires chariot sont nécessaires.

De plus, l'architecte n'ayant pas prévu le traitement de 2 murs extérieurs du local stockage sec et boisson, il est nécessaire de doubler ces murs par des panneaux type chambre froide isolation (épaisseur 45 millimètres).

Par ailleurs, des travaux prévus au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ne sont pas utiles, car ils ont été prévus pour certains au lot n° 7 : menuiserie bois - signalétique (portes et cloisons SAS B et châssis vitrés).

Les modifications ci-dessus impliquant des travaux en plus et des travaux en moins, le bilan final fait apparaître un dépassement financier de 1 198,18 € HT.

Enfin, la fourniture et la pose d'un transmetteur téléphonique pour le report des alarmes des chambres froides ainsi que la fourniture et la pose d'un cache inox sur boiserie en cuisine sont nécessaires et demandés par le maître d'ouvrage. Le montant de ces prestations s'élève à 1 073,50 € HT.

La totalité des modifications évoquées ci-dessus correspond à un montant total supplémentaire de 2 271,68 € HT.

Le montant initial du marché serait donc porté, par voie d'avenant, de 217 640,28 € HT à 219 911,96 € HT. Il s'ensuit une augmentation de 1,04 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11506011 conclu avec l'entreprise Martinon MSE pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 15B : matériel froid, panneaux et production de froid.

Cet avenant d'un montant de 2 271,68 € HT, soit 2 716,93 € TTC porte le montant total du marché de 217 640,28 €, soit 260 297,77 € TTC, à 219 911,96 € HT, soit 263 014,70 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,04 % du montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 215 850 - fonction 020 - opération n° 5P28O970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.